

Nanterre, le 22 mai 2019

Le bassin Seine-Normandie met en œuvre le plan biodiversité.

Le plan national de mobilisation pour la restauration de la biodiversité, lancé le 4 juillet 2018 par le ministère de la transition écologique et solidaire, vise à arrêter la perte de biodiversité pour améliorer la qualité de vie au quotidien et préserver l'avenir. Pour appuyer la mise en œuvre de cet objectif national, le programme eau et climat de l'agence de l'eau Seine-Normandie adopté à l'unanimité par le comité de bassin en octobre 2018, prévoit des aides spécifiques :

- ◆ La mobilisation d'un budget de 340 M€ sur 6 ans pour la restauration des milieux aquatiques et des zones humides, la conservation d'espaces naturels et le rétablissement des continuités écologiques, sous la forme de subvention au taux de 80 % du montant des actions engagées par les collectivités et les gestionnaires d'espaces. En effet, les zones humides abritent les amphibiens, 50% des espèces d'oiseaux et 30% des espèces végétales rares et menacées d'extinction ; elles permettent aussi, par leur rôle d'éponge, de mieux résister aux effets du changement climatique ;
- ◆ L'expérimentation de nouveaux dispositifs de paiements pour services environnementaux (PSE). Les agences de l'eau consacreront un budget national de 150 M€ sur 3 ans pour rémunérer les exploitants agricoles lorsqu'ils œuvrent pour la protection de l'environnement au-delà de la réglementation, en valorisant les pratiques de préservation des sols et de restauration de la biodiversité (par exemple, la plantation de haies bocagères, la préservation des prairies ou des zones humides) ainsi que la protection des captages en se convertissant à l'agriculture biologique ou en développant des filières à bas niveau d'intrants ;
- ◆ En soutenant la réalisation des projets des « Territoires engagés pour la nature », initiative nationale et régionale qui a pour objectif d'encourager les territoires les plus actifs pour la protection de la biodiversité.



Marais de Sacy (60)

80%

C'est le taux de subvention octroyé par l'agence de l'eau pour les études et le suivi, l'acquisition foncière, la restauration ou l'animation des zones humides.

Plus globalement, les actions financées par l'agence de l'eau concourent au maintien ou à la restauration de la biodiversité. Citons parmi celles-ci les solutions fondées sur la nature (SFN) inspirées des écosystèmes. Elles permettent de prévenir les inondations en amont des villes (zones d'expansion des crues), de réduire les rejets polluants par temps de pluie par l'infiltration des eaux pluviales (noues, désimperméabilisation des sols...), de créer des îlots de fraîcheur en ville... Tout en participant à l'amélioration écologique des cours d'eau et à la reconquête de la biodiversité.



Lutter contre la disparition et la fragmentation des habitats



Réduire les pollutions



Atténuer et s'adapter au changement climatique

8 300 Ha

de ZONES HUMIDES
protégées ou restaurées
(dont 2350 Ha protégées par
acquisition)

DOUBLEMENT

des surfaces en
**AGRICULTURE
BIOLOGIQUE**
en 6 ans pour atteindre
+ de **205 000 Ha**
sur le bassin.

Réduction des
pollutions
domestiques de
10,7 millions
d'habitants

(création, réhabilitation et
modernisation de stations d'épuration
et d'assainissements individuels)

3 300 km de

RIVIERES
restaurées &
RENATUREES

750 ouvrages

effacés ou équipés
pour rétablir la
**CONTINUITÉ ECOLOGIQUE
DES COURS D'EAU**



Agence de l'eau

**eau
seine
NORMANDIE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



CONTACT PRESSE

Marie-Anne
PETIT-ANDRIANA

petit.marie-anne@aesn.fr
01 41 20 17 30
06 61 58 91 74



L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'État, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère en charge de l'Environnement et le ministère en charge des Finances. Son territoire de compétences est le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

www.eau-seine-normandie.fr